RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.	
Numéro de délibération : **2026-106**	**Objet : Désignation des représentants de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt à la centrale d'achats « APPROLYS CENTR'ACHATS »**
Date de la convocation : 30/10/2026	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Secrétaire de séance : Caroline MOREAU, conseillère municipale	
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal	

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PEARON		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
Corinne RENARD FAVRON		
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
Angélique COUSIN		
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
Frédéric WEINLING		
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
	Ismaël DELERAY	Hervé LELIEVRE
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

Madame le maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles suivants :

-L2121-33 relatif à la désignation par le conseil municipal de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,
-L2121-21 disposant que le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin
-L2122-21-6°) précisant que d'une manière générale, le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal en particulier de souscrire les marchés dans les formes établies par les lois et règlements,

Vu la délibération n° 69/2014 en date du 10 juin 2014 approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt au GIP centrale d'achat APPROLYS.

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire et de 5 adjoints en date du 20 mars 2026

Vu la délibération n°37 du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal de Saint-Gervais-la-Forêt a délégué au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions, notamment «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget».

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux représentants, suite au renouvellement du conseil municipal

Désigne les représentants de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt à la centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS comme suit :

- 1 titulaire : M. Daniel BOULAY, 3ème adjoint au Maire
- 1 suppléant : M. Patrick MARTEAU, 1er adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20261113-DEL2026-106-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la désignation des représentants indiqués ci-dessus.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 13/11/2026

Publié le 13/11/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 06/11/2026
La secrétaire de séance
Caroline MOREAU



le maire,
Isabelle JALLAIS GUILLET



Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20261113-DEL2026-106-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026